

AFFAIRE N° 20

INSCRIPTION AU BUDGET de 1961 d'une subvention de 534.575 F pour frais de recensement de la population

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

Je vous demande l'autorisation d'inscrire au budget de 1961:

EN RECETTES: au chap. 8 art. 14 - Remboursement frais occasionnés pour le recensement de la population;

EN DEPENSES: au chap. 1 art. II - Frais de recensement de la population; une subvention de: 534.575 francs.

Cette subvention s'ajoute à une lère subvention de 725.000 francs qui a servi au paiement d'un acompte aux agents recenseurs, en Décembre 1961./.

Approuvé  
Le 19 Mars 1962  
le Tréfi et par délégation  
le Secrétaire Général  
Signé: P. Bolotte.

Le Maire,  
Signé: Gabriel MAGE.

Adopté à l'unanimité.